



# GRAND RÉGIONAL GRAND-EST CCE 2019



**En 2019, le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est reconduit son circuit de qualité, labellisé GRAND RÉGIONAL GRAND-EST.**

Les objectifs de la mise en place d'un tel circuit sont multiples :

- Développer la discipline du CCE en incitant les cavaliers du Grand-Est à participer à chacune des étapes du circuit.
- Valoriser les organisateurs les plus performants ; les inciter à poursuivre l'amélioration de la technique, de la sécurité et de l'accueil.
- Optimiser les performances des cavaliers Amateurs et Pro, en les distinguant et en les incitant à participer aux différents Championnats Nationaux.
- Communiquer vers les décideurs, les média et les réseaux sociaux.

Ce circuit sera mis en place sur un nombre de concours défini par le CRE.

Les organisateurs choisis pour leur engagement à la charte qualité.

La liste des concours sera actualisée chaque année en fonction des candidats et des retours qualitatifs des concours de l'année précédente.

## RÈGLEMENT

Le présent règlement ne se substitue pas au règlement général, ni au règlement spécifique CCE FFE.

### ARTICLE 1 – LE CIRCUIT

Le Grand Régional de CCE 2019 se déroulera sur 8 étapes + 1 finale :

- 6-9 avril 2019 : MOULINS-LÈS-METZ (57)
- 20 au 23 avril 2019 : MOURMELON (51)
- 1<sup>er</sup> mai 2019 : ELVANGE (57)
- 30 mai 2019 : CERNAY (68)
- 16 juin 2019 : ECKWERSHEIM (67)
- 4-5 août 2019 : NEEWILLER (67)
- 11 août 2019 : GIRAUMONT (54)
- 22-25 août 2019 : MOURMELON (51)
- 28-29 septembre 2019 : MOULINS-LÈS-METZ (57) Finale

Ces sept organisateurs se doivent de respecter la Charte qualité définie par le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est, via sa commission CCE.

### ARTICLE 2 - LES ÉPREUVES

Le Grand Régional Grand-Est CCE 2019 se court sur les niveaux d'épreuves suivants :

- Amateur 4
- Amateur 3
- Amateur 2
- Amateur 1
- Amateur Élite



# GRAND RÉGIONAL GRAND-EST CCE 2019



## ARTICLE 3 – LE CLASSEMENT

- Le Grand Régional Grand-Est CCE 2019 est doté d'un classement individuel dans chacune des 5 catégories citées dans l'article précédent.
- Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour le classement du Grand Régional Grand-Est CCE et figurant sur la liste fédérale des cavaliers licenciés ou domiciliés en région Grand-Est à la clôture des engagements, sont inscrits automatiquement aux classements individuels du Grand Régional Grand-Est CCE.
- Les cavaliers s'engagent dans les concours étapes, ainsi qu'à la finale du Grand Régional Grand-Est CCE par l'intermédiaire du système fédéral FFE COMPET.
- Lors de chaque étape du Grand Régional Grand-Est CCE, des points sont attribués (cf art 4).
- Le cavalier doit participer au moins à quatre étapes (deux pour la catégorie ELITE) du Grand Régional Grand-Est CCE et à la finale pour pouvoir prétendre figurer au classement définitif du Grand Régional Grand-Est CCE en prenant le départ de l'épreuve.
- Un cavalier peut participer dans plusieurs niveaux et peut donc prétendre à plusieurs titres (en respectant les conditions de qualifications requises par le règlement FFE 2019 - Général et Spécifique CCE).
- Un cavalier est en droit de présenter plusieurs chevaux par épreuve, mais seul le meilleur résultat de chaque étape sera pris en compte pour le classement.

## ARTICLE 4 – LE CALCUL DES POINTS

Des points sont attribués aux cavaliers du Grand-Est (licenciés en Grand-Est ou présentant un justificatif de domicile avant sa 1ère participation à une étape du Grand Régional 2019), qu'ils soient classés ou non, pour chaque épreuve support du Grand Régional Grand-Est CCE 2018.

- Des points sont attribués à chaque étape, en fonction du classement final de chaque épreuve ; seuls les cavaliers finissant l'épreuve pourront engranger des points ; les 3 premières étapes sont affectées d'un coefficient 1 ; la finale, elle, est affectée d'un coefficient 1.5 ; ceci selon le tableau de répartition suivant :

Place dans l'épreuve	Point étapes	Points finale
1 <sup>er</sup> GE classé	40 pts	60 pts
2 <sup>ème</sup> GE classé	36 pts	54 pts
3 <sup>ème</sup> GE classé	32 pts	48 pts
4 <sup>ème</sup> GE classé	28 pts	42 pts
5 <sup>ème</sup> GE classé	24 pts	36 pts
6 <sup>ème</sup> GE classé	20 pts	30 pts
7 <sup>ème</sup> GE classé	16 pts	24 pts
8 <sup>ème</sup> et au-delà GE classé	12 pts	18 pts
Autres GE finissant l'épreuve	8 pts	12 pts
Autres GE au départ	1 pt	4 pts

- Pour le calcul du classement général du Grand Régional Grand-Est CCE, seront additionnés les points obtenus lors de quatre étapes (ou deux en Élite), ainsi que lors de la finale, en prenant en compte les quatre meilleurs résultats sur les étapes (ou les deux meilleurs en Élite). Les points obtenus dans un certain niveau d'épreuve lors des différentes étapes seront additionnés pour le classement général du niveau en question (exemple : un cavalier participe à 4 étapes en Amateur 2 et en Amateur 3 ; les points obtenus lors des différentes étapes en Amateur 2 compteront uniquement pour le classement général Amateur 2 ; idem pour les points obtenus en Amateur 3, qui ne compteront que pour le classement général Amateur 3)

## ARTICLE 5 – REMISE DES PRIX

- Le nombre de classés, sur les étapes du Grand Régional Grand-Est CCE 2019 :
  - Amateur 4 : 5 classés
  - Amateur 3 : 5 classés
  - Amateur 2 : 5 classés
  - Amateur 1 : 3 classés
  - Amateur Élite : 1 classé
- Le nombre de classés, sur le classement général du Grand Régional Grand-Est CCE 2019 :
  - Amateur 4 : 8 classés
  - Amateur 3 : 8 classés
  - Amateur 2 : 5 classés
  - Amateur 1 : 3 classés
  - Amateur Élite : 3 classés
- Remise des prix « étapes » :  
 Pour chaque étape, outre la remise des prix des épreuves effectuée par l'organisateur, une remise des prix spécifique au Grand Régional Grand-Est CCE, réservée aux cavaliers Grand-Est, est réalisée, à laquelle sont conviés les premiers du classement de l'étape (selon nombre de classés cités ci-dessus). Des plaques et flots « Grand Régional Grand-Est CCE » sont offerts par le CRE.
- Remise des prix classement général du Grand Régional Grand-Est CCE 2019 :
  - La présence des lauréats, en tenue, à la remise des prix est obligatoire.
  - Les récompenses, offertes par le CRE, sont attribuées pour chaque catégorie selon la répartition suivante :

Catégorie	Place	Récompenses	
Amateur 4/3/2/1/El	1 <sup>er</sup>	Plaque, flot	Cadeau d'une valeur de 200 €
Amateur 4/3/2/1/El	2 <sup>ème</sup>	Plaque, flot	Cadeau d'une valeur de 150 €
Amateur 4/3/2/1/El	3 <sup>ème</sup>	Plaque, flot	Cadeau d'une valeur de 100 €
Amateur 4/3/2	4 <sup>ème</sup>	Plaque, flot	Cadeau d'une valeur de 50 €
Amateur 4/3/2	5 <sup>ème</sup>	Plaque, flot	Cadeau d'une valeur de 20 €
Amateur 4/3	6 <sup>ème</sup>	Plaque, flot	Cadeau d'une valeur de 20 €
Amateur 4/3	7 <sup>ème</sup>	Plaque, flot	Cadeau d'une valeur de 20 €
Amateur 4/3	8 <sup>ème</sup>	Plaque, flot	Cadeau d'une valeur de 20 €

Si le cavalier n'est pas présent à la remise des prix, il ne pourra prétendre à récupérer ses lots ultérieurement.

## ARTICLE 6 – DIVERS

- L'engagement d'un cavalier implique l'acceptation du présent règlement.
- Les logos publicitaires sur le cavalier et sur le cheval sont libres, sous réserve des conditions réglementaires.
- Le Comité Régional d'Equitation du Grand-Est se garde le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur son site internet.



## GRAND RÉGIONAL GRAND-EST CCE 2019



### CHARTRE QUALITÉ ORGANISATEURS

- La charte qualité devra être signée par chaque organisateur ; celle-ci devra être accompagnée d'un courrier de demande de « subvention organisateur ».
- Celle-ci doit permettre d'établir une relation de confiance entre le CRE et les organisateurs des différentes étapes du Grand Régional Grand-Est CCE. Si elle est respectée, le CRE s'engage, en plus de fournir les lots spécifiques au Grand Régional Grand-Est CCE 2019, à prendre en charge les frais de déplacements des juges officiels et chefs de piste (l'hébergement et la restauration de ceux-ci restant à la charge des organisateurs), ainsi qu'à verser à l'organisateur la « subvention organisateur 2019 » (somme allouée au budget 2019 de la commission CCE, divisée par le nombre d'organisateur ayant répondu positivement au cahier des charges).
- Le « forfait juge » sera facturé à l'organisateur, selon le barème en vigueur (cf guide de l'organisateur).
- Celle-ci devra être respectée en tous points ; si elle ne l'est pas, le CRE se réserve le droit :
  - de retirer l'étape en question du circuit 2020,
  - de ne pas régler les frais de déplacement des juges (et de laisser les organisateurs s'en acquitter directement),
  - de ne pas verser à l'organisateur sa « subvention organisateur 2019 ».